

info 107



Bulletin d'informations municipales

n° 50 – juillet 2011



Dossier : Présentation des services municipaux

Et nos pages : bâtiments communaux, génie urbain, cadre de vie, économie, finances, urbanisme, solidarité et action sociale, culture et communication, services, vie associative, info services....



Editorial	3
Génie urbain/bâtiments communaux	4-5
• Voirie communale : travaux d'entretien	4
• En cours de réalisation	4
• Entretien des bâtiments communaux mis à la disposition des associations	5
• Quelques réalisations en images	5
Cadre de vie	6
• Le tri sélectif, l'affaire de tous	6
• « Les Camaïeux » colorent les massifs floraux	6
• Concours local des maisons fleuries 2011	6
Dossier : Présentation des services municipaux	7
• Répartition des agents par services	8
• Formation du personnel municipal	8-9
• Les services administratifs	10-12
• L'accueil, le centre névralgique des services municipaux	10-11
• Zoom sur le service urbanisme	12
• Centre Communal d'Action Sociale	13
• Service culture et communication	13
• L'office de tourisme	14
• La Police Municipale	14
• Les services techniques	15-17
• Service cadre de vie	15
• Service entretien des bâtiments, restaurant scolaire, écoles et ATSEM	16
• Service réseaux divers/maçonnerie	16
• Service second œuvre bâtiment	16
• Service atelier mécanique	16
• Service manifestations/éclairage public	17
Finances	18-20
• Budget communal 2011	18-19
• L'incidence de la réforme fiscale	20
Urbanisme	21
• Point sur le Plan Local d'Urbanisme	21
Solidarité, action sociale	22-23
• Plan canicule 2011	22
• Transport personnalisé à la demande	22
• Repas à domicile	23
• Point sur la carte loisirs jeunes	23
Culture & communication	24
• En automne : du théâtre sinon rien !	24
Services	25
• Bientôt, la télévision «tout numérique»	25
• Nuisances sonores	25
Vie associative	26-27
• Echos du comité de jumelage	26
• Expositions à la galerie municipale et au Musée Abbal	26
• A vos agendas...	27
• Programme des fêtes de la Saint-Laurent 2011	27
• Carbonne Info Services	28

Retrouvez sur
www.ville-carbonne.fr
 toutes les informations
 de la vie locale

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 50 juillet 2011.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Pour contacter le Maire

contact@ville-carbonne.fr

Secrétariat : 05 61 87 80 03.

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chers concitoyens,

La période estivale est l'occasion de prendre le temps de réfléchir, au-delà des dossiers et des projets stratégiques, sur la gestion au quotidien de l'activité municipale. Cela passe par un regard sur le fonctionnement des services communaux que l'équipe municipale a tenu à vous communiquer, en toute transparence, au travers de ce bulletin.

Au moment où Carbonne vient de passer le seuil des 5 000 habitants, notre volonté d'élus vise un juste équilibre entre la maîtrise de la masse salariale et l'objectif d'offrir à la population carbonnaise le Service Public attendu. J'insiste sur cette notion de Service Public (avec majuscules) parfois décriée : il est clair que les collectivités locales, surtout les communes, sont le maillon essentiel de la pérennité du Service Public, à laquelle sont attachés les Français, d'autant que celles-ci se voient transférer maintes missions assurées auparavant par l'Etat. Ainsi, après l'instruction des demandes de passeports, le personnel communal devra assumer le même processus en matière des cartes nationales d'identité.

Pour assurer ces différentes missions de Service Public, les services municipaux doivent être en mesure d'évoluer et de s'adapter aux contraintes réglementaires, qui se multiplient et se complexifient : un niveau de technicité croissant se révèle nécessaire dans tous les domaines d'intervention.

Afin de répondre à ces exigences, la commission du personnel a acté une politique de formation continue du personnel communal, en devant les obligations imposées par la loi, dans une optique réaliste de gestion des ressources humaines. Notre organisme partenaire de formation, le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) est en mesure de proposer des formations adaptées aux besoins des agents. L'adhésion du personnel aux actions de formation est le gage de réussite d'une action communale crédible.

Pour conclure, administrer des services publics est avant tout une question de gestion de femmes et d'hommes. Privilégier la dimension humaine dans les relations de travail entre collègues et dans les échanges avec les carbonnais n'est pas incompatible avec la recherche du meilleur service rendu aux administrés.

J'attache à cela une grande importance et demande à l'équipe municipale comme à l'ensemble du personnel communal de décliner cette ligne de conduite au quotidien. Tous ceux qui me connaissent savent que ce ne sont pas de vains mots.

Bonne lecture à toutes et tous.

Votre Maire
Guy HELLE

éditorial

Voirie communale : travaux d'entretien

Entretien avec Francine Bouffartigue, adjointe au maire, chargée du développement durable, des bâtiments communaux et du génie urbain et André Cuniberti, technicien du service voirie de la Communauté de Communes du Volvestre.

Projet nouvelle station d'épuration

Organisée par les responsables et les ingénieurs du SMEA, une visite de trois stations récemment construites a permis à une délégation d'élus de se familiariser avec les nouvelles techniques mises en œuvre en particulier pour le traitement des boues.

Info 107 : Quels sont les défis à relever en matière d'entretien de voirie ?

Francine Bouffartigue : Il faut savoir que Carbonne est maillée par 36 km de voies communales qui nécessitent un entretien programmé et coûteux. Rappelons que c'est la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Parlons plutôt d'un triple objectif qui peut s'articuler autour de trois principes : assurer la sécurité, satisfaire les Carbonnais et ce dans le respect de l'enveloppe budgétaire impartie. Ces objectifs ne sont pas propres à Carbonne, même si nous nous efforçons à ce que l'ensemble des voies communales puisse être traité, offrant ainsi un revêtement satisfaisant pour les utilisateurs tout en empêchant une détérioration rapide de la couche de surface.

Info 107 : Vous utilisez l'enduit coulé à froid : quelles sont ses caractéristiques ?

André Cuniberti : En effet nous avons recours à une technique de plus en plus utilisée par les collectivités : « l'enduit coulé à froid » (ECF). C'est ainsi qu'ont été traitées l'an dernier la rue de l'Eglise, la rue André Abbal, la rue Léo Lagrange et la rue Saint Laurent et celles réalisées durant le premier semestre 2011 : chemin de l'Escanat, chemin des Nauzes, chemin de Las Bourdettes, avenue Jallier, parking du centre socio-culturel, rue des Ateliers, quartier de La Guinguette (rue Jacques Brel, rue Edith Piaf...).

Cette technique est destinée à traiter une surface dégradée tout en renforçant l'imperméabilité de la



chaussée. De plus, l'ECF évite les remontées de liant et de gravillons par rapport à un revêtement bi couches traditionnel pré gravillonné.

Sur le plan esthétique, même si l'ECF peut surprendre au début par son aspect, ce revêtement s'améliore au bout de quelques mois, jouant sur sa propriété à se lisser.

Info 107 : Et sur le plan financier ?

Francine Bouffartigue : En raison de sa mise en œuvre ne nécessitant pas un rabotage de la chaussée, il est moins onéreux que « l'enrobé à chaud » ce qui nous permet de traiter pour la même enveloppe budgétaire près de quatre fois plus de surface de voirie.

C'est ainsi que nous arrivons à tenir les trois principes énoncés au début tout en assurant un équilibre entre le souhaitable et le possible. ●

En cours de réalisation...

Cimetière

La deuxième tranche concernant l'aménagement de l'entrée côté Dépositaire et les allées du même secteur est en voie d'achèvement. Il ne restera pour l'année prochaine que la réfection des allées de la partie la plus ancienne.

Aménagement au carrefour de la Barre

Des travaux sont prévus pour sécuriser le passage des piétons à l'angle de l'avenue de la Gare et de la route de l'Arize : création d'un passage bateau et élargissement du trottoir.

Et aussi...

Réfection de la chaussée rue de la Gondole et rue des Fleurs, aménagement d'une placette au quartier de la Guinguette...

Entretien des bâtiments communaux mis à la disposition des associations

Afin de préserver le patrimoine communal et satisfaire le plus possible les utilisateurs, différents travaux sont régulièrement programmés. C'est ainsi qu'au Centre associatif Rue Lucien Cassagne va être réalisée la dernière tranche de réfection des toitures : après celle du Centre de Loisirs et celle du bâtiment qui abrite différentes associations dont l'Atelier Terre, le Club Informatique, Histoire et Traditions carbonnaises... c'est au tour de la toiture de l'Ecole de Musique d'être rénovée.

Si l'an dernier ce sont les vestiaires du gymnase André Abbal qui ont été remis à neuf, cette année ce sont les vestiaires du stade Léo Lagrange et les sanitaires de la base nautique qui font l'objet de travaux de rénovation.



● Construction des sanitaires à la base nautique.

Quelques réalisations en images...

Voici quelques photos des travaux que nous vous annonçons dans le précédent Info 107.



Parking Saint Laurent (22 places).



Portique fixe et portail coulissant à l'entrée du parking du Centre socio culturel



Réfection de la placette Rue Jacques Brel.



Extension du Centre technique municipal.



Cimetière 2e tranche, réunion de chantier.



Rue Lucien Cassagne.

bâtiments

Travaux été 2011 à l'école



Des panneaux sont prévus pour supprimer les nuisances acoustiques dans le restaurant scolaire. Quatre classes de l'école élémentaire sont en cours de rénovation : sols, murs et plafonds. Le sol du préau de l'école élémentaire a été refait en béton désactivé. Réfection, également, du parking des bus et de la partie dégradée située à l'entrée du groupe scolaire Henri Chanfreau.

Le tri du verre : attention aux faux amis !

Dans les Récup'Verre, on met uniquement du verre d'emballages (bouteilles, flacons, bocaux...).

Surtout pas de porcelaine, faïence, carrelage... ni de verre spéciaux (ampoules d'éclairage, miroir, cristal, vaisselle en verre...).

11 sites équipés de Récup'Verre sur la commune



Avenue Frédéric Mistral devant la Halle à la volaille.

1. Avenue de Toulouse (ancienne gendarmerie)
2. Route de l'Arize (proche Simply Market)
3. Parking de la gare SNCF
4. Parking de la piscine municipale
5. Zone Activestre
6. Lotissement de la Guinguette
7. Quartier de la Terrasse
8. Avenue Frédéric Mistral (Halle à la volaille)
9. Centre Socio-Culturel (salle des fêtes)
10. Quartier du Lançon
11. Déchetterie du Volvestre.

Ramassage des encombrants

Vendredi 28 octobre 2011.
Inscription préalable indispensable avant le mercredi 26 octobre auprès de la Communauté de Communes du Volvestre au 05 61 90 80 70.

Déchetterie du Volvestre

Ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermée le lundi.
Tél. 05 61 87 80 81.
Accessible uniquement aux particuliers résidant sur le Volvestre munis du macarons et de la carte d'accès.
Quantité limitée à 1.5 m³ par jour et par véhicule.
Possibilité d'apporter les huiles usées de moteur.

Le tri sélectif, l'affaire de tous

Trier ça a du sens, c'est donner une seconde vie aux emballages et surtout préserver les ressources naturelles. La Communauté de Communes du Volvestre a souhaité renforcer sa démarche de sensibilisation au tri sélectif auprès des 27 communes qui la composent. Chaque commune a désigné un « Monsieur ou Madame Tri ». Pour la ville de Carbonne, Josiane Libérati, adjointe au maire en charge du cadre de vie sera l'interlocutrice privilégiée en ce qui concerne le tri dans la ville. Sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Volvestre une opération auprès des associations organisatrices de manifestations ponctuelles et des établissements publics va être menée dans les prochains mois. Lors des manifestations, les organisateurs auront à leur disposition des caissettes de différentes couleurs et contenances pour trier les déchets et accomplir les bons gestes.

A chaque déchet sa solution, son affectation. Une note d'information sera prochainement distribuée à l'ensemble des associations carbonnaises et des établissements publics pour leur présenter les moyens qui seront mis à leur disposition pour trier au mieux.

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini

La société de récupération « Bioverre » fait la collecte sur Carbonne et le livre à la société « Briane Environnement » à Albi qui le trie et le transforme en calcin (verre lavé en morceaux). Ensuite, le calcin est amené à une verrerie ouvrière d'Albi qui le fait monter en fusion pour fabriquer de nouvelles bouteilles. En 2010, grâce aux apports volontaires de la population, 188 tonnes de verre ont été collectées à Carbonne (collecte globale de la Communauté de Communes du Volvestre 670 tonnes).

« Les Camaïeux » colorent les massifs floraux

Le service cadre de vie a choisi « Les Camaïeux » pour thème floral 2011. Le principe des camaïeux étant de choisir une couleur et de la décliner dans toutes ses nuances (du jaune pâle au jaune poussin, du bleu pastel au bleu nuit...). Pour éviter la monotonie de ton, les jardiniers de la ville ont ajouté dans les massifs une couleur de soutien.



Pour un camaïeu jaune, prendre une pincée d'œillet d'inde, de zinnia, de sanvitalia, de rudbeckia jaunes agrémentés de bégonia blanc, de pyrèthre et de tabac vert doré et la disposer autour du plat principal composé de mélampodium, rose d'inde, coléus, rudbeckia et de poirée, de couleurs jaunes, parsemer le tout de quelques tâches de couleurs avec des phalaris, millet, périlla, canna, gaura et dahlia : l'œil peut enfin déguster avec un zeste de rayon de soleil.

Concours local des maisons fleuries 2011

Pour cette troisième édition, 26 participants se sont inscrits au concours local des maisons fleuries dans une des trois catégories suivantes de leur choix : 1. Balcons, terrasses et murs fleuris ; 2. Maisons avec jardins ; 3. Potagers. Le jury composé de professionnels, d'anciens lauréats, d'agents du service cadre de vie et d'élus de la commission cadre vie a fait son tour d'inspection fin juin. Les participants seront conviés à la remise des prix courant octobre et les résultats seront communiqués dans le prochain bulletin municipal et dans la presse locale.



Le jury : Josiane Libérati, Sylvie Souvielle, Nicolas Ozanne, Michèle Lauré, Bernard Gourdon, Michel Icart et Henri Parayre.

Présentation des services municipaux



Mairie de Carbonne

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 80 03.
Fax : 05 61 87 47 51.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.

Permanence le samedi
de 8 h 30 à 12 h 30.

Courriel :

contact@ville-carbonne.fr

Site : www.ville-carbonne.fr

Les conseillers municipaux sont élus par vous tous, les administrés, pour gérer la commune et forment le conseil municipal. Le fonctionnement de la mairie n'est pas seulement l'affaire des élus qui ont en charge la gestion de la ville. C'est aussi l'affaire de l'ensemble des fonctionnaires municipaux qui ont pour mission d'assurer la gestion quotidienne de la commune, les services au public et mettre en œuvre les projets des élus. Sandrine Martin, Directrice Générale des Services (DGS), est la principale collaboratrice du maire et le lien direct entre les élus et les services municipaux. Ils sont le cœur de la vie publique carbonnaise, à travers une diversité de métiers souvent méconnus des administrés.

Dans ce dossier, toujours avec le même souci de transparence, nous allons vous présenter les différents services de la mairie.



Sandrine Martin, directrice générale des services.



La commission du personnel

Elle prépare et prend les décisions concernant le personnel pour les présenter et les faire adopter en conseil municipal.

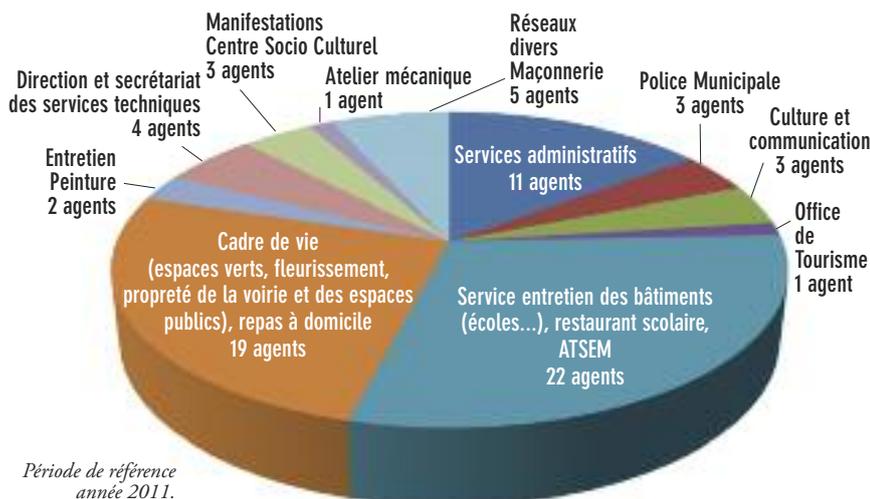
Elle est composée de 6 élus Michel Vignes, Michel Doret, Anne-Marie Grégoire, Maddy Libret Lautard, Michèle Lautré et Josette Pailhès.

dossier

Les agents de votre commune

La commune emploie, à ce jour, 74 agents dont 9 agents à temps partiel. Il est à noter que la commune respecte l'obligation faite par la loi du 11/02/2005 de réserver 6 % de ces emplois aux travailleurs handicapés.

Répartition des agents par services



Quelques chiffres sur le personnel municipal pour l'année 2010

- Le budget de fonctionnement de la commune s'est élevé à 4 584 916 €, la masse salariale représente 45,7 % de ce budget.
- L'ancienneté moyenne au sein de la collectivité est de 13 ans.
- 73,5 jours de formation ont été effectués en 2010.

Formation du personnel municipal

Conformément à la loi du 19/02/2007, les agents entrant dans la collectivité participent à 5 jours obligatoires d'intégration à la fonction publique avant leur titularisation, 3 à 5 jours minimum l'année suivante puis 2 à 10 jours tous les 5 ans. Ainsi, tout au long de leur carrière les agents suivent des formations régulières. C'est un atout pour la commune et cela profite au quotidien des citoyens.

À Carbonne, les agents sont encouragés à suivre des formations.

Voici quelques exemples de thèmes de formations spécifiques dans les différentes filières :

Formation Service Administratif

- Délivrance des autorisations d'urbanisme.
- Réforme de la Taxe Professionnelle et réforme fiscale.
- Passeport biométrique.
- Agent d'accueil face à l'agressivité des usagers.
- Etc.

Formation Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)

- Professionnels de la petite enfance : le maternage, la fonction paternelle, l'éthique professionnelle.

- L'agressivité du petit enfant.
- Le sommeil chez l'enfant : besoin, préparation.
- Accueillir des enfants de cultures différentes.
- Etc.

Formation espaces verts

- Connaissance des végétaux.
- La taille raisonnée des arbustes.
- Élagage.
- Évolution de la réglementation phytosanitaire.
- Gestion d'une serre.
- Aménagement pour les cultures hors sol.
- Gestion durable des espaces verts.
- Arrosage automatique.
- Conception différenciée, biodiversité et végétaux adaptés.
- Etc.



Formation Police Municipale

- Les pouvoirs de police du Maire.
- Règlement des chantiers dans le domaine public.
- Législation des chiens dangereux.
- Sensibilisation aux colis suspects.
- Législation funéraire.
- Mise en fourrière de véhicules.
- Etc.

Les policiers municipaux ont un parcours de formation particulier. Conformément à la loi du 15/04/1999, ils ont 10 jours de formation obligatoires à effectuer tous les 5 ans. Elle permet aux agents de la Police Municipale de se perfectionner et de s'adapter à l'exercice de leurs fonctions. Nos deux agents de police municipale, ayant une autorisation de port d'armes, doivent effectuer deux séances annuelles d'entraînement au maniement des armes.



Uniformes de cérémonie de la Police Municipale.

Formation aux règles d'hygiène et de sécurité

Tous les ans, les agents sont sensibilisés aux questions de sécurité, c'est un point sur lequel l'équipe municipale est vigilante. D'ailleurs, la ville de Carbone a été l'une des premières en Midi-Pyrénées à désigner des ACMO (Agent Chargé de Mettre en Œuvre les règles d'hygiène et de sécurité) au sein de son personnel. Quatre employés municipaux ont été désignés pour assurer cette fonction depuis janvier 2006, après avoir suivi une formation initiale. Leur mission est de conseiller et d'assister la collectivité afin de prévenir les dangers, d'améliorer l'organisation et l'environnement au travail, de faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques pour les résoudre et de veiller à la bonne tenue des registres d'hygiène et de sécurité dans tous les services.

Les formations de sécurité suivantes sont proposées de façon régulière :

- Formation en vue d'une habilitation électrique.
- Formation à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public.
- Formation initiale de sauveteur secouriste au travail. La formation des employés municipaux au secourisme est une démarche citoyenne totalement conforme à la notion de service public que doivent avoir les agents.

- Utilisation de défibrillateur (deux sont en place à Carbone : un à la Mairie et l'autre à la salle des fêtes).
- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) pour la conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage.
- Formation Initiale Minimale Obligatoire pour les conducteurs. (FIMO).
- Etc.



2011 : personnel municipal en formation initiale de sauveteur secouriste au travail.

Les services administratifs

Services administratifs :

Place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 80 03.
Fax : 05 61 87 47 51.
Courriel :
contact@ville-carbonne.fr
Site : www.ville-carbonne.fr

Horaires d'ouverture :

Ouverte du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h à 17 h.

Le samedi matin, une
permanence est assurée
par un seul agent, de 8 h 30
à 12 h 30 les différents
services (urbanisme, état-
civil...) sont fermés au
public.

Cette personne n'a pas la
technicité requise sur tous
les domaines gérés par la
mairie, elle pourra,
néanmoins, vous renseigner
et vous orienter dans les
démarches à faire.
N'hésitez pas à les contacter
en semaine par téléphone
pour traiter vos demandes.

Un titre, un mandat qu'est-ce que c'est ?

Les recettes sont toujours
recouvrées par l'émission
d'un titre de recettes.
Les dépenses sont liquidées
par l'émission d'un mandat.

Chaque agent est formé pour être autonome à l'accomplissement des missions inhérentes à son poste. Le premier contact se fait à l'accueil où l'agent doit être en mesure de vous renseigner, d'établir les documents administratifs souhaités, ou tout au moins de vous orienter et vous mettre en relation avec le service adapté : l'accueil est le cœur de la mairie.

Les services administratifs sont composés de sept secteurs de compétence :

1. L'accueil.
2. Le service état-civil.
3. Le service ressources humaines.
4. Le service comptabilité.
5. Le service urbanisme.
6. Le service marchés publics.
7. Le service affaires juridiques (assure des missions transversales à tous les services).

Un aperçu de leurs missions :

- Accueil du public.
- Standard téléphonique.
- Traitement du courrier (5127 plus reçus en 2010) et distribution dans les différents services.
- Suivi des formalités administratives du public (cartes grises, cartes de séjour, attestations d'accueil, inscriptions sur les listes électorales, cartes loisirs jeunes, cartes de transports pour les plus de 65 ans, inscriptions à l'école maternelle, depuis 2010 certificats provisoires d'immatriculation...).
- Tenue des registres d'état-civil (en 2010 : 445 demandes d'actes ont été traitées).
- Gestion du budget de la commune, du budget du service de l'eau, du service des pompes funèbres et de la zone industrielle de Naudon (en 2010, 2805 mandats, 1696 titres et 893 bulletins de salaire).
- Gestion des régies de recettes, restaurant scolaire (cantine), piscine...
- Elaboration et suivi des dossiers de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'État.
- Préparation et lancement des marchés publics (1 322 commandes réalisées en 2010) par le service des marchés publics.
- Gestion de la carrière et du quotidien des agents par le service ressources humaines soit 74 agents.
- Préparation et suivi des conseils municipaux.
- Enregistrement des permis de construire, élaboration et mise en œuvre du PLU.
- Organisation des élections (tenue des listes électorales, cartes d'électeurs...).
- Etc.

L'accueil, le centre

C'est avec Carole Lagarde, à l'accueil, que vous aurez le premier contact avec les services de la mairie. C'est le lieu où sont centralisées toutes les demandes.

Carole vous oriente vers le service concerné, mais pas seulement, car elle a en charge de nombreuses tâches très diverses, nécessitant une importante polyvalence, une organisation pointue ainsi qu'une connaissance d'ensemble du fonctionnement des services municipaux.

En voici un aperçu :

Location salles et permanences bureau/salles

- Gestion des réservations et des permanences.
- Envoi et suivi des conventions de location.
- Comptabilité (en coopération avec service comptabilité).

Piscine

- Gestion des tickets d'entrée.
- Suivi des fiches de suivi des ventes journalières.
- Comptabilité (en coopération avec service comptabilité).

École

- Gestion des fiches d'inscription.
- Distribution des cartes de transports + plan des circuits.

Restaurant scolaire

- Préparation, distribution et enregistrement des dossiers d'inscription.
- Traitement des dossiers tarifs dégressifs.
- Traitement des fiches de pointage journalier.
- Comptabilité (en coopération avec service comptabilité).

Cartes transport seniors

- Fiches d'inscription carte train/bus départemental.

névralgique des services municipaux



Devinette :

Quelle est la question insolite posée à l'accueil de la mairie chaque été ?

Réponse : Quel est le prix d'une chambre à l'hôtel de ville ? Question naturellement posée par les touristes étrangers.

- Fiches d'inscription carte bus/métro Toulouse.
- Gestion et distribution des cartes de transport.
- Établissement et suivi des bons de transports.

Recensement

- Établissement des attestations de recensement.
- Établissement des notices individuelles.
- Établissement, envoi et suivi des avis de recensement.
- Établissement et envoi des listes de recensement trimestrielles.

Cartes d'identité

- Réception, envoi et suivi des demandes.
- Gestion des déclarations de perte/vol.
- Prise de rendez-vous passeport.

RAPPEL : carte d'identité/cartes grises

Le traitement des cartes d'identité et des cartes grises est toujours du ressort de la mairie de résidence du demandeur pour transmission en sous-préfecture.

Véhicules

- Gestion et distribution des demandes de carte grise.
- Suivi des cartes grises.
- Gestion et distribution des imprimés de permis de conduire.
- Suivi et réception des permis de conduire.

- Gestion et distribution des :
 - certificats de cession.
 - déclarations de perte/vol.
 - demandes de permis international.
 - validations de permis étrangers.

Résidents étrangers

- Gestion, distribution et suivi des dossiers :
 - demande/renouvellement titre de séjour.
 - changement d'adresse.
 - carte étudiants étrangers.
 - carte circulation étrangers mineurs.
 - demande de naturalisation.
 - suivi/relances Préfecture.
- Gestion, distribution et suivi des attestations d'hébergement.

Déchetterie

- Gestion, distribution des cartes et autocollants.
- Envoi du listing des demandes à la Communauté de Communes du Volvestre.

Cartes loisirs jeunes

- Gestion et distribution des cartes.
- Suivi des statistiques.

RAPPEL

Pour le traitement de vos démarches administratives dans les meilleurs délais, vous devez fournir les pièces justificatives et les documents tels qu'ils vous ont été demandés : originaux ou copies, dates d'émission des documents...

Assainissement

Rappel : la ville de Carbonne a transféré la compétence assainissement, en février 2010, au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) de la Haute-Garonne qui a en charge 230 collectivités. En 2010, vous n'avez pas été destinataire des deux factures d'assainissement normalement expédiées en juin et en décembre. Le SMEA vient de régulariser cette situation ; vous avez reçu, il y a un mois environ, une facture d'assainissement qui couvre une année entière. Le SMEA accordera aux usagers des facilités de paiement. Attention, la facture de l'année 2011 vous parviendra en fin d'année et elle couvrira, encore une fois, une année entière.

SMEA 31

3, rue André Villet,
31400 Toulouse.
Service clients :
05 61 17 30 18.
Urgences dépannages
24 h/24 : 05 61 17 30 30.
Courriel :
sdea.abonnes@cg31.fr

Le service urbanisme en chiffres en 2010 :

- 69 permis de construire et de lotir.
- 75 déclarations préalables de travaux.
- 123 certificats d'urbanisme.
- 68 permissions de voirie.
- 62 droits de préemption.
- 1 permis de démolir.

Passeports biométriques

La station d'enregistrement des passeports biométriques a été mise en place en juin 2009 à Carbonne. En Midi-Pyrénées, 26 communes sont dotées de station d'enregistrement pour passeports biométriques. La ville de Carbonne assure ce service pour 34 communes alentours, ce qui représente 28026 habitants. 482 passeports (dont 162 titres pour les Carbonnais) ont été traités en 2010 par le service de l'Etat Civil. Les demandes croissantes, entraînent un temps d'attente pour avoir un rendez-vous d'environ un mois. Les permanences pour les passeports sont le mardi et le mercredi de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 05 61 87 80 03.



482 passeports biométriques ont été traités en 2010 à Carbonne.

NOUVEAU

Une demi-journée supplémentaire réservée aux Carbonnais vient d'être mise en place le jeudi de 14 h à 17 h. Dans quelques mois, le même dispositif d'enregistrement sera appliqué au traitement des cartes d'identité.

Zoom sur le service d'urbanisme

Patricia Gabino en charge du service urbanisme de la Mairie renseigne les usagers sur les parcelles cadastrales : nom du propriétaire, superficie, classement dans le Plan d'Occupation des Sols (POS). Le service urbanisme vous donne les règles d'urbanisme afférentes au terrain et les démarches à suivre pour construire (permis de construire, déclaration préalable,...) ; il reçoit les demandes d'occupation des sols pour les transmettre au service instructeur, la Direction Départementale des Territoires (ex-DDE).

Rappelons que toutes constructions (ainsi que les piscines, les clôtures,...) sont réglementées et soumises à une autorisation municipale. C'est pourquoi il est conseillé de s'adresser à ce service pour organiser ses démarches.

Une révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), qui sera remplacé par le PLU (Plan Local d'Urbanisme), est en cours et devrait aboutir à la rentrée 2011. Celle-ci risque d'entraîner des modifications des règles de votre terrain. Il est bon de venir le vérifier auprès du service.

De plus, le droit de l'urbanisme est actuellement soumis à diverses réformes (clarification et simplification en octobre 2007 et prochaine réforme au printemps 2012) qui font évoluer les démarches et contraignent à une plus grande vigilance.



Bernard Bros, adjoint au maire en charge de l'urbanisme en réunion de travail avec Patricia Gabino du service urbanisme.

Le service Urbanisme est également en charge du suivi de l'opération Façades et Vitrines commerciales.

En parallèle du service urbanisme, le service de l'eau gère près de 2400 abonnements. La relève des compteurs d'eau et la facturation est sous-traitée au nouveau syndicat départemental. Un rapport annuel sur l'eau est à votre disposition à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la ville (www.ville-carbonne.fr), il rend compte de la qualité de l'eau potable et des principales données financières et techniques du service.

Le service assainissement a été confié, par délégation au même syndicat (SMEA). Toutefois, les services de la Mairie peuvent accompagner les usagers dans leur démarche.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Service municipal de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale est ouvert à tous les carbonnais et oeuvre en direction des personnes isolées et des familles les plus fragiles. Le CCAS propose des prestations, des services d'aide et d'accompagnement à la population en partenariat avec les institutions publiques et privées telles que la CAF, le Conseil Général, les associations, etc.

Dans le cadre de ses missions obligatoires et facultatives le CCAS engage des moyens pour développer des actions en faveur des personnes âgées, des familles en difficultés, des personnes handicapées, des personnes isolées et pour lutter contre l'exclusion. Ainsi, selon les besoins des publics rencontrés, et, tenant compte de chaque situation, le CCAS tentera d'apporter des réponses dans ses différents domaines de compétence ou orientera vers les partenaires concernés.

Les bureaux du CCAS sont situés dans les locaux de la mairie de Carbonne, place Jules Ferry. La responsable du service, Carole Lagarde et ses deux collaboratrices, Céline Mestre et Catherine Antalova, s'occupent de l'accueil social, de l'aide administrative (demandes d'aides sociales...) et coordonnent le travail sur le terrain des 25 aides à domicile qui interviennent auprès des bénéficiaires 7 jours sur 7.

Le service culture et communication

Le service culturel géré par 2 agents à temps complet existe depuis 1995. Ses domaines de compétences s'articulent autour de deux axes : la gestion de la bibliothèque municipale et l'organisation de manifestations (expositions, lectures, concerts, théâtre...). Le service culturel est aussi le relai de Pronomade(s) en Haute-Garonne pour les spectacles que ce Centre National des Arts de la Rue diffuse sur la commune.



Animation lecture pour les scolaires à la bibliothèque.

Quelques données chiffrées reflétant l'activité de la bibliothèque :

- 19049 documents en fonds propre (15978 livres et revues, 2630 CD, 283 DVD et 158 CDRom).
- 1321 livres achetés en 2010.
- 959 lecteurs actifs (dont 77 % de Carbonnais).

Le service communication est situé dans les locaux de la bibliothèque. Il est composé d'un agent qui assure la communication interne (entre les différents services et entre les élus) et externe (destinée à informer les administrés).

Communication externe pour les administrés :

- Réalisation des différents supports papiers nécessaires à promouvoir les actions menées par le conseil municipal (carte loisirs jeunes, transport personnalisé et pour les plus de 65 ans, opération façades et vitrines commerciales...).
- Elaboration de tracts d'information à l'attention des riverains (initiés par les services techniques) pour annoncer les travaux à venir. En 2010, 32 tracts « Info Riverains ou Info Travaux » ont été réalisés et distribués dans vos boîtes aux lettres par la Police Municipale (2468 exemplaires diffusés).
- Mise à jour de l'afficheur électronique du centre ville.
- Mise à jour du site internet de la ville, www.ville-carbonne.fr (130 000 visiteurs par an soit 350 visiteurs quotidiens en moyenne). Réception et traitement des demandes des internautes via le site de la ville (contact@ville-carbonne.fr).
- Réalisation des différents supports papier (bulletin municipal Info 107, annuaire des associations, plan de ville, affiches, tracts, livret du citoyen, dépliant du CCAS, plaquettes diverses pour la programmation culturelle...).
- Convocations pour les différentes cérémonies (accueil des nouveaux carbonnais, cérémonie de la citoyenneté, défilés et commémorations...).
- Mailing numérique pour annoncer les manifestations.

Communication interne pour les services et les élus :

- Diffusion des comptes-rendus des commissions municipales.
- Réalisation d'Inter 107 (note interne synthétisant les travaux des différentes commissions à l'attention des conseillers municipaux).
- Réalisation du diaporama pour le conseil municipal.
- Réalisation des matrices, formulaires types (fiche de prêt de matériel, d'intervention...).



Bibliothèque municipale François Mitterrand :

48, rue Lucien Cassagne,
31390 Carbonne.

Tél./fax : 05 61 87 59 81.

Horaires d'ouverture :

le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'inscription est gratuite pour les enfants carbonnais et scolarisés à Carbonne.

Office de Tourisme

32 ter, pl. de la République
31390 Carbonne.
Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel :
ot.carbonne.accueil@free.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi, mercredi et vendredi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h.
Jeudi : 9 h - 12 h 30.
Samedi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h.
Fermé le jeudi après-midi
et le lundi.

L'Office de Tourisme

Un agent municipal, Stéphanie Commenges, est mis à la disposition de l'Office de Tourisme. Elle est chargée de l'accueil physique et téléphonique. En 2010, 3828 personnes sont passées à l'Office de Tourisme dont quelques étrangers (japonais...). Malheureusement, trop peu de Carbonnais ont le réflexe d'y aller chercher de l'information. Pourtant, en plus de la documentation locale, vous y trouvez des informations régionales et nationales.

En plus, de la valorisation du potentiel touristique local, ses missions sont variées :

- Organisation de 4 à 5 manifestations par an (Tapas, forum des associations, Agapes...).
- Aide et conseil aux associations (billetterie, prêt de matériel, affichage, contact avec les prestataires musicaux et autres, conseil juridique...).
- Duplication des documents pour les associations carbonnaises (84256 photocopies réalisées en 2010).
- Etc.

La Police Municipale

Les agents de la Police Municipale exécutent, sous l'autorité du maire, les missions de police administrative et judiciaire en matière de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Contrairement à ce que l'on peut croire, elle ne passe pas son temps à verbaliser.

Avec un effectif de trois policiers municipaux, toutes ces missions ne sont qu'un petit volet de l'ensemble des tâches accomplies :

- Présence aux entrées et sorties du collège et des écoles, le jeudi au marché de plein vent et sur les manifestations.
- 194 procès verbaux établis en 2010 dont 20 pour des dépôts sauvages d'ordures.
- Ramassage des animaux errants. Depuis le début de l'année, une vingtaine de chiens ont été capturés et remis soit à leur propriétaire, soit au refuge.
- **Funéraire** : vente des concessions, établissement des autorisations de transports de corps, d'incinération, d'inhumation et fermeture de cercueil.



Sécurisation de la sortie des écoles par la Police Municipale.



Des produits du terroir sont en dépôt-vente à l'Office de Tourisme.

- **Occupation du domaine public** : établissement des arrêtés municipaux pour travaux, manifestations, circulation (51 établis en 2011) ; numérotation des voies ; accueil des SDF dans les chambres de passages (2 chambres situées sous le local de la Police Municipale) ; distribution des avis dans les boîtes aux lettres pour informer les riverains (2468 distribués en 2010).
- Déclaration des chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie. Obligation pour les propriétaires d'obtenir une attestation de capacité et de faire réaliser une étude comportementale.
- Gestion des objets trouvés et perdus (143 trouvés et 142 signalés perdus en 2010).
- Rappels des règles concernant les obligations d'entretien des haies. Elles doivent être taillées au droit des propriétés et ne pas gêner les piétons sur les trottoirs. Tout cela dans le respect des heures d'utilisation d'appareils de bricolage et de jardinage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de la Police Municipale (05 61 97 32 82) pendant les heures d'ouverture de la mairie. Une assistance état-civil est assurée les week-ends et jours fériés.

Pour des interventions urgentes en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, n'hésitez pas à composer le numéro de la Gendarmerie Nationale, 17.

Les services techniques

Les services techniques sont en relation avec les usagers, les administrations et les entreprises afin de répondre à des questions techniques. Ils sont également en relation permanente avec les services administratifs afin d'apporter une expertise technique.

Six services composent ce secteur d'activités managés par Eric de Gobbi, directeur des services techniques et son adjoint Michel Icart. 56 agents œuvrent pour la qualité de vie des Carbonnais. Les services techniques ont deux missions principales : gérer l'entretien du patrimoine municipal (bâtiments publics, voirie communale, espaces publics, espaces verts...) et assurer l'étude, la planification, la réalisation des travaux suivant les orientations municipales. Chacun des six secteurs d'activités (voir ci-contre) est composé de personnel formé avec un responsable d'équipe. Une transversalité entre les secteurs est toujours possible lorsqu'il y a une période d'activités intenses (mise en place de la fête de la Saint-Laurent, renouvellement du fleurissement...); certains agents sont amenés à renforcer l'effectif de l'équipe concernée.

Les secteurs d'activités des services techniques :

- Cadre de vie (production, fleurissement, grands espaces et propreté de la ville).
- Propreté des bâtiments/restaurants scolaire et école.
- Réseaux divers/maçonnerie.
- Second œuvre bâtiment.
- Atelier mécanique.
- Manifestations/éclairage public.

Service cadre de vie

Philippe Taverner, agent de maîtrise assure avec son équipe (19 agents) la production florale, le fleurissement de la ville, l'entretien des espaces verts (terrains de sports, centre socio-culturel...), la propreté de la ville, l'arrosage intégré, la mise en place de la signalisation, l'entretien et le contrôle du mobilier urbain et des aires de jeux. Voici un aperçu des activités de ce service :

- La production florale est dotée d'une serre chauffée, de 3 ombrières et de 2 tunnels. 35 000 plantes et fleurs y sont produites annuellement.



Le centre technique municipal est situé 18, chemin de Naudon à Carbonne.



- L'équipe « petits espaces verts » s'occupe de la création et de l'entretien des espaces verts et fleuris de la ville. Les massifs fleuris de la ville sont renouvelés deux fois par an, en mai/juin et en octobre/novembre. Les agents interviennent sur environ 30 sites différents pour le fleurissement.
- L'équipe « grands espaces verts » s'occupe principalement de l'entretien des terrains de sports (trois au collège André Abbal, les terrains Alfred Prévost et Léo Lagrange), des grands espaces publics (le bois de Castres, le bois de Castanet, des bassins de rétention du Logis et ses abords, de la base nautique, les cours de tennis, du lac de Barbis...). Ces espaces représentent environ 18 hectares.
- Un agent s'occupe de l'arrosage intégré, que se soit la mise en place, l'entretien et la gestion des consommations d'eau.
- Deux agents sont formés et habilités à l'élagage des arbres et veillent ainsi à la sécurité des sites fréquentés par le public (2500 arbres sont actuellement recensés).
- L'équipe propreté de la ville, de son côté, assure le nettoyage des rues, du marché, des WC publics, du mobilier urbain. Si Carbonne est une ville propre et agréable à vivre, c'est assurément parce que cette équipe intervient 6 jours sur 7 avec la balayeuse accompagnée d'un agent nettoyant les petits abords. En parallèle, l'épaveuse se charge du nettoyage des accotements des voies communales et de certaines voies départementales situées en agglomération.



Un nouvel outil pour les services techniques

Début 2011, les services techniques se sont dotés d'un nouvel outil informatique, le logiciel « ATAL ». Il permet d'optimiser le suivi des travaux, des stocks, des budgets, la gestion des emplois du temps, la disponibilité du matériel, la location des salles...

Savez-vous compter les fleurs ?



- 35000 fleurs et plantes produites annuellement dans les serres municipales.
- 175 variétés différentes sur les massifs.
- 700 m² de massifs.
- 20 suspensions.



Propreté de la ville

Circuits de la balayeuse :

- Lundi :
centre ville + quartier de la gare.
- Mardi :
centre ville + quartier du Claous.
- Mercredi :
centre ville + quartier du Lançon + groupe scolaire.
- Jeudi :
centre ville + marché.
- Vendredi :
centre ville + quartier de la ville basse.
- Samedi : centre ville.

- Une surveillance régulière des aires de jeux de la ville est assurée conformément à la réglementation en vigueur. Tous les quinze jours, un agent vérifie la sécurité des lieux, tient à jour le registre de sécurité et signale d'éventuelles anomalies.

Notons que deux agents du service cadre de vie sont détachés quotidiennement pour assurer le portage des repas à domicile et le transport scolaire.

Service entretien des bâtiments, restaurant scolaire, écoles et ATSEM

Ce service est composé de plus de vingt personnes sous la responsabilité de Yaqueline Denat. Une partie des agents est affectée à l'entretien de 17 sites parmi lesquels le groupe scolaire Henri Chanfreau, le restaurant scolaire, le centre socio culturel, l'office de tourisme, le gymnase, les vestiaires sportifs, le centre technique municipal, la mairie, la bibliothèque, le centre associatif, le musée Abbal, la piscine... Ils sont aussi chargés de la préparation et du service des repas au restaurant scolaire (67 159 repas servis pour l'année scolaire 2009/2010). 8 agents (les ATSEM) assurent au sein de l'école maternelle l'accueil, l'hygiène, l'aide à l'enseignant, la surveillance au repas et l'accompagnement dans les transports scolaires des plus jeunes élèves. L'été, les agents d'entretien de l'école et les ATSEM sont détachés à la piscine et se chargent de la billetterie, de la buvette et du nettoyage des locaux.

Service réseaux divers/maçonnerie

Ce service de 5 agents, encadré par Guy Lourde, est chargé de l'entretien du réseau de distribution de l'eau, des travaux de maçonnerie et, en été, de la qualité de l'eau et de l'entretien de la machinerie de la piscine. Trois agents de ce service assurent depuis janvier 2011 un service d'urgence sur les bâtiments et espaces publics et les réseaux le week-end et la nuit (voir encadré ci-contre). Ce service réalise également des travaux de maintenance et d'entretien dans les bâtiments communaux : électricité, plomberie, chauffage.

Service second œuvre bâtiment

Jean-Michel Pradel était seul jusqu'au mois de juin dernier, ils sont maintenant deux agents pour réaliser les travaux de carrelage, peinture, faïence, placo-plâtre, revêtements de sols souples, menuiseries intérieures... La commune possède actuellement 38 bâtiments communaux.



Savez-vous qu'il y a des sapeurs pompiers volontaires au sein du personnel municipal ?

5 agents des services techniques sont sapeurs pompiers volontaires à Carbonne.

En 2011, 515 heures d'intervention ont été réalisées par ces agents.

Service atelier mécanique

Le chef de garage, Robert Baradat, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du parc de véhicules (voitures, camions, tracteurs) et du matériel (tondeuses, tronçonneuses, épaveuses, nacelle, broyeurs, débroussailleuses). Ces missions sont les suivantes :

- Contrôle de l'état du matériel.
- Gestion du planning des révisions.
- Préparation et suivi des contrôles techniques de chaque véhicule.
- Travaux de réparation et d'entretien des véhicules (vidange, pneumatique, amortisseurs, freinage, éclairage...).
- Gestion du stock des pièces de rechange.
- Gestion de la station de carburant.

Nouveau : mise en place d'un service d'astreinte

Le service d'astreinte couvre les situations d'urgence à caractère technique 7 jours sur 7 et 24 h/24 en dehors des heures de travail sur les bâtiments communaux et les réseaux. Le recours à l'astreinte ne peut donc être réalisé que pour des motifs touchant à la sécurité ou à l'aléa technique non prévisible.



L'équipe d'astreinte : Richard Boarin, Guy Lourde, Housseine Chantte.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

- Électricité, plomberie, chauffage, eau potable et assainissement.
- Interventions ayant un caractère d'urgence sur tous les bâtiments y compris le Centre Socio Culturel et le gymnase.
- Interventions en cas de problèmes techniques de clés.
- Interventions en cas de force majeure pour assistance technique.

Numéro d'appel : 06 23 71 47 57.

Service manifestations/éclairage public

Ce service se compose de 3 agents dont Alain Bergua est le responsable.

Ils gèrent :

- Le fonctionnement du centre socio-culturel du bois de Castres (entretien des locaux et gestion du matériel du site).
- La location de la salle des fêtes (prise de contact avec les futurs utilisateurs, définition des besoins et préparation des salles utilisées, états des lieux, remise des clés).
- La définition des besoins et la préparation des manifestations (montage de podium, mise en place de benches, mise en place de barrières,...).
- Le prêt de matériel aux particuliers, aux associations et aux entreprises.
- Entretien et suivi de la disponibilité du matériel lors des demandes.
- La surveillance de l'éclairage public et des feux tricolores (tournées nocturnes, déclaration de pannes, suivi des travaux de réparation).

Location de la salle des fêtes

Comment louer la salle des fêtes ?

La demande de réservation de la salle des fêtes est à formuler auprès de l'accueil de la mairie situé place Jules Ferry. Il est possible de le faire par téléphone au 05 61 87 80 03 ou par mail : accueil@ville-carbonne.fr.

Ensuite le service manifestations prend contact avec le demandeur dans les deux semaines suivant la demande initiale. Il établit une fiche de liaison pour lister les besoins et la durée de la location. Une convention est établie et signée par les deux parties (demandeur et mairie). 7 à 10 jours avant l'utilisation de la salle, l'agent responsable du service manifestation contacte le demandeur pour confirmer les besoins et la date de l'état des lieux. Tout le monde peut louer la salle des fêtes et un tarif préférentiel est réservé aux Carbonnais.



Centre Socio Culturel du Bois de Castres
Tél. 05 61 87 03 11.

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES	Lun. Mar., Mer. ou Jeu.	Ven., Sam., Dim. ou jours fériés
Carbonnais	257 €	606 €
Non Carbonnais	392 €	648 €
Mariage Carbonnais	402 €	402 €
Mariage non carbonnais	648 €	648 €

Entretien avec Alain Bergua pour vous présenter les modalités et le fonctionnement du prêt de matériel municipal aux particuliers, aux associations et aux entreprises



Info 107 : Quel type de matériel possède la commune ?

Alain Bergua : La commune possède 110 tables avec tréteaux, 240 chaises et 280 bancs.

Info 107 : Comment un Carbonnais peut-il emprunter du matériel ?

Un formulaire de demande de prêt de matériel doit être rempli à l'accueil de la mairie. Une réponse est adressée au demandeur pour confirmer la disponibilité du matériel. Les demandes déposées à la mairie un mois à l'avance sont traitées prioritairement. Le matériel ne doit en aucun cas être utilisé à des fins commerciales.

Info 107 : Quel est le coût de cette prestation ?

A. B. : Ce service est gratuit.

Info 107 : Peut-on venir chercher le matériel tous les jours ?

A. B. : Non. Le matériel emprunté pour le week-end doit être récupéré le vendredi à 13 h 30 et rapporté le lundi à 13 h 30 au Centre technique municipal.

En ce qui concerne le matériel emprunté en semaine, le service manifestations donne un rendez-vous pendant les heures d'ouverture du centre technique municipal (8 h-12 h et 13 h 30 -17 h) du lundi au vendredi.

Info 107 : A qui s'adresser pour tout renseignement ?

A. B. : Au centre technique municipal de Carbonne situé 18, chemin de Naudon au 05 61 87 94 26 ou par mail centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr.

En conclusion, Michel Vignes, adjoint au maire, en charge du personnel et de l'état civil, ajoute :

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ce document, la Mairie de Carbonne est une belle entreprise de notre ville. Ses employés tant au niveau administratif que technique sont des personnes de valeur avec des compétences reconnues

et toujours dévouées au service du public. Il est vrai que tout cela a un coût, que nous maîtrisons ; sachez que nous ferons le maximum pour assurer les services afin que la vie à Carbonne soit toujours agréable.

Un accueil fiscal de proximité : la Trésorerie du Volvestre

Dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, comme à Carbonne, les trésoreries de proximité assurent l'accueil fiscal. Les habitants de Carbonne relèvent du périmètre de compétence du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Muret pour le calcul de leur impôt et de la Trésorerie du Volvestre pour le paiement de l'impôt.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry
31390 Carbonne.
Tél. 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Comment travaille la commission des finances ?

Elaboration du budget annuel

R ecettes

Calcul de l'augmentation des revenus de la collectivité (impôts, taxes locales et produits du patrimoine existants).

Élaboration de nouvelles ressources (nouvelles redevances ou produits d'exploitation nouveaux).

Dépenses

Recueil des souhaits des commissions.

Ventilation de leurs projets en investissement (création) ou en fonctionnement (entretien ou postes de travail supplémentaires).

Le débat d'orientation budgétaire tranche entre **R** et **D** pour équilibrer.

Suivi de son exécution

Réunion trimestrielle pour s'assurer de la progression régulière des **R** et **D** en examinant le « grand livre comptable ».

Avec proposition de modifications correctives si nécessaire (modification du budget), propositions bancaires...

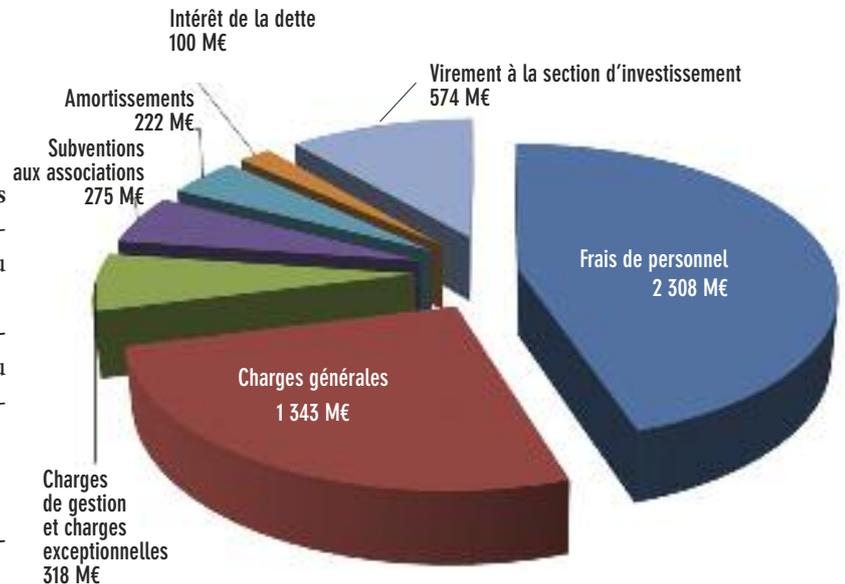
Anticipation sur l'avenir

Au-delà de l'année, tout projet initié continue à avoir une incidence, d'autant plus, s'il est financé par l'emprunt.

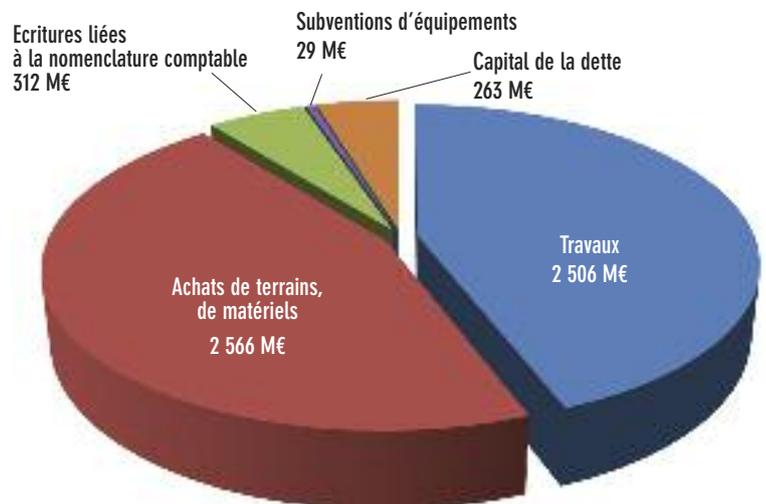
La mise en équation de toutes ces données est complexe. Le recours à l'outil informatique nous permet d'avoir accès à des pro-

grammes appropriés à l'élaboration d'un budget. Dernièrement, la commune s'est dotée d'un logiciel de prospective financière permettant, à la fois, de mémoriser les budgets antérieurs, et de simuler les suivants en jouant sur des **R** et **D** supposés des années à venir.

Dépenses de fonctionnement 5 140 M€

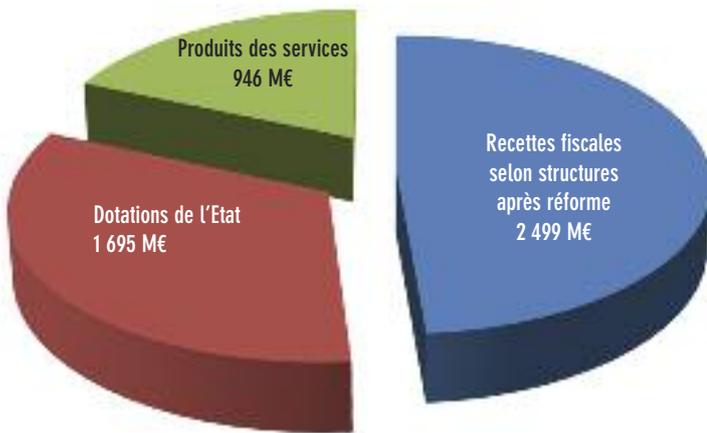


Dépenses d'investissement 5 676 M€

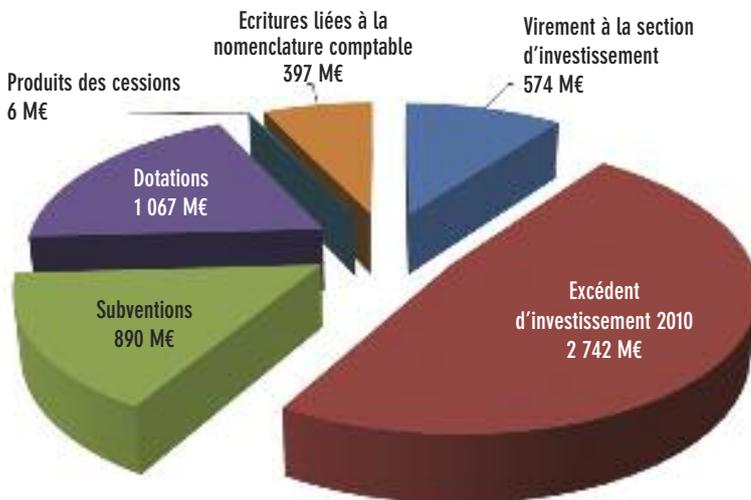


municipal 2011

Recettes de fonctionnement 5 140 M€



Recettes d'investissement 5 676 M€



L'emprunt un outil incontournable pour financer les investissements

Etat des lieux de la dette de la commune

La ville de Carbonne est actuellement moins endettée au regard de villes de même taille. Toutefois, le projet de construction de groupe scolaire à Millet est un projet important qui s'ajoute aux investissements d'entretien ou d'équipement de la ville (voirie, zones industrielles et artisanales, bâtiments publics...) que nous réalisons régulièrement.

Remboursement de la dette



La réalisation de l'ensemble des investissements dans les années à venir nécessitera le doublement de la dette. Nous pourrions la supporter en maintenant notre marge entre recettes et dépenses de fonctionnement. C'est ce qui garantira notre capacité de désendettement.

Ce qui est primordial, ce n'est pas le montant de la dette mais la capacité de la collectivité à la rembourser.

L'incidence de la réforme fiscale

AVANT RÉFORME

APRÈS RÉFORME

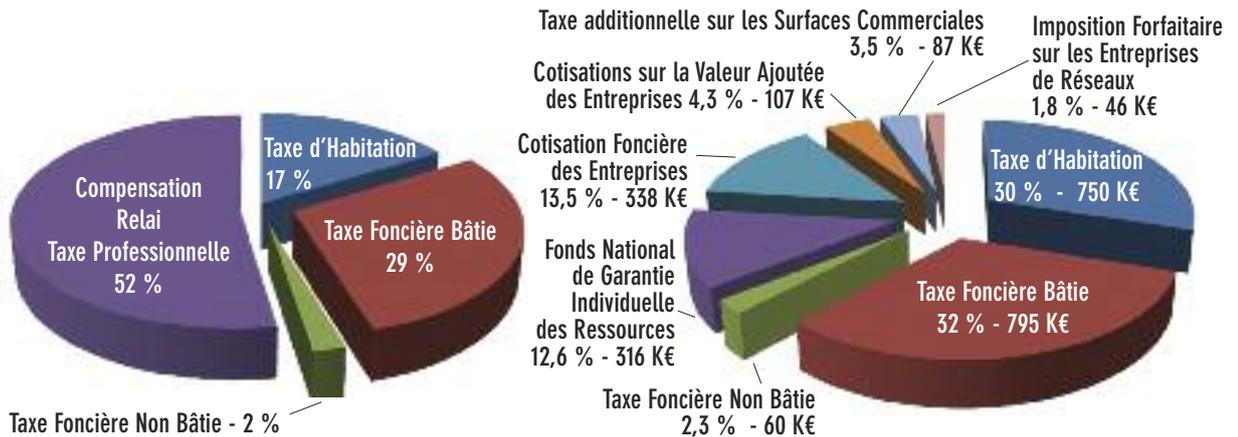
2010

2011

Structure des impôts et taxes (chapitre 73)

Compensation Relai Taxe Professionnelle

La taxe professionnelle a été supprimée par la loi des finances 2010. De nouvelles impositions compensatoires ont été mises en place. Ces dernières ont été perçues en 2010 auprès des entreprises, et les collectivités territoriales et leurs groupements bénéficient du nouveau schéma de fiscalité locale en 2011. Un mécanisme transitoire a donc été mis en place en 2010 la Compensation Relai de la Taxe Professionnelle.



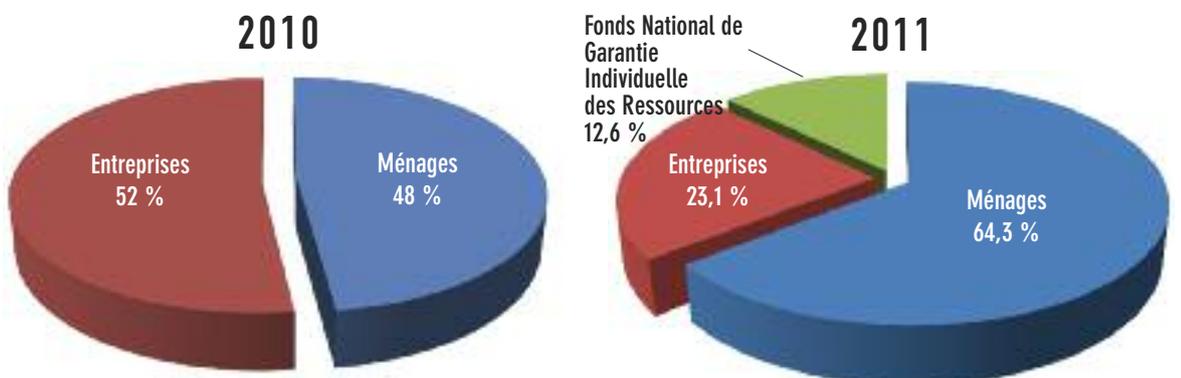
Total recettes fiscales avant réforme : 2 520 K€

Total recettes fiscales après réforme : 2 499 K€

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, les taux qui vont apparaître sur vos feuilles d'imposition seront différents

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâtie		Taxe Foncière Non Bâtie	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Carbonne	8.61 %	15.14 %	17.09 %	17.09 %	79.12 %	82.96 %
Conseil Général	6.03 %		13,66 %	20,89 %	62,84 %	
Conseil Régional			4,72 %		11,23 %	
Frais de gestion	0.5 %				3.84 %	

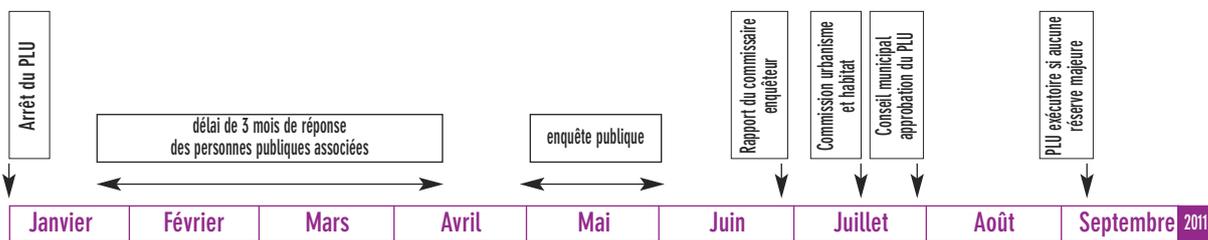
Répartition des recettes (impôts ménages et entreprises)



Le montant de vos impôts ne sera, toutefois, en hausse que de 2 %, et ce, en application de la loi des finances 2011 qui augmente la valeur des bases locatives de 2 %. Ainsi, la part de l'impôt ménages dans les recettes communales est modifiée. Cette initiative est gouvernementale et non communale.

Point sur le Plan Local d'Urbanisme

La finalisation du PLU et son approbation par le Conseil Municipal conditionne la réalisation de projets structurants de la commune, tels que le projet du futur groupe scolaire et l'aménagement d'une zone commerciale sur le secteur de Millet, l'extension de la zone d'activités de Naudon, moteurs du développement économique de Carbonne.



Le projet de PLU avance avec des points d'étape incontournables :

- Un arrêté du PLU, le 4 janvier 2001, a concrétisé les orientations d'aménagement, soumises à l'enquête publique, après avis des personnes publiques associées, dont notamment les services de l'Etat, chargés de contrôler la légalité du projet.
- Comme prévu, l'enquête publique s'est déroulée du 2 mai au 3 juin 2011, au cours de laquelle les Carbonnais ont pu faire part de leurs requêtes, par écrit et/ou en rencontrant le commissaire-enquêteur.
- À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur dispose d'un mois pour transmettre son rapport d'enquête.
- À la réception de ce rapport, la commission municipale « Urbanisme et Habitat » se réunira, pour analyser ces requêtes au regard des différents avis exprimés.
- Le résultat de ce travail sera soumis au Conseil Municipal fin juillet 2011, en vue d'approuver le

Plan Local d'Urbanisme. La délibération approuvant le PLU sera soumise au contrôle de légalité : ainsi, le PLU, document d'urbanisme, aura un caractère exécutoire après un délai d'un mois, si les services de l'Etat ne formulent aucune réserve majeure. Le PLU remplacera alors le précédent document d'urbanisme, le POS (Plan d'occupation des sols).

Il convient de rappeler que l'élaboration d'un PLU se révèle de plus en plus complexe car le dispositif légal et réglementaire impose une prise en compte de multiples contraintes d'action publique qui s'intensifient et interagissent entre elles (environnement, habitat à densifier, consommation de l'espace, compatibilité avec des schémas d'aménagement à plus grande échelle).

Ces contraintes sont parfois difficiles à concilier pour des petites collectivités ou du moins à traduire dans un document d'urbanisme tel que le PLU, de la manière demandée par les services de l'Etat. ●

Numéros d'urgence :

15 : SAMU

18 : Pompiers

112 : Numéro d'urgence unique européen.

action sociale

Rendez-vous d'automne

La 4^e édition des Rencontres d'Automne se déroulera **mercredi 12 octobre 2011** à partir de 14 h à la salle des fêtes du Bois de Castres. Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Carbonne invite cordialement les personnes du 3^e Age de la commune à s'associer à cet après-midi autour d'un goûter et d'un spectacle gratuits. S'inscrire au bureau du CCAS auprès de Céline Mestre, Catherine Antalova ou par téléphone au 05 61 87 80 03 dès la mi-septembre.

Plan canicule 2011

Entretien avec Mireille Grandet, adjointe au maire en charge de la solidarité et de l'action sociale.

**Info 107 : Qu'est ce que le plan canicule ?**

Mireille Grandet : Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'Etat permettant de venir en aide aux personnes handicapées, âgées, dépendantes ou isolées. Ceci afin d'assurer à leur domicile un contact régulier

entre ces personnes, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, et les services sanitaires et sociaux. La canicule de 2003 a démontré la nécessité d'anticiper et de mieux gérer ce type d'évènement.

Info 107 : Qui donne l'alerte ?

M. G. : C'est le préfet qui élabore le plan d'alerte et d'urgence en s'appuyant sur le registre fourni par les mairies de sa circonscription.

Info 107 : Quelles sont les obligations de la mairie face à ce dispositif ?

M. G. : Quatre missions sont assignées au Maire :

- Informer ses administrés de l'existence du registre et des modalités d'inscription.
- Collecter les demandes d'inscription sur le registre du Plan canicule.
- Recenser les personnes âgées, handicapées ou isolées et tenir à jour, tout au long de l'année un re-

gistre nominatif confidentiel et en assurer la conservation.

- Communiquer ces données au Préfet du département sur sa demande.

Info 107 : Qui doit se faire inscrire sur ce registre et comment ?

M. G. : Les personnes de plus de 65 ans résidant à leur domicile, les plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et les personnes handicapées. Il peut s'agir également d'un de vos parents qui va rester seul pendant que vous partez en vacances. Il est préférable de l'inscrire.

L'inscription est facultative, elle peut se faire par téléphone (05 61 87 80 03), courrier (Mairie, place Jules Ferry 31390 Carbonne), courriel (accueil@ville-carbonne.fr) et le maire accuse réception de la demande.

Info 107 : A Carbonne, y-a-t-il un registre ?

M. G. : Oui, la Mairie en établi un. La difficulté pour nos services est de recenser ces personnes dite « à risques ou vulnérables ». Alors, si vous êtes une personne dite « fragile, isolée » ou si vous connaissez un voisin, un parent... dans cette situation, avec son accord, vous pouvez, dans une démarche citoyenne, venir à la mairie ou simplement téléphoner au 05 61 87 80 03 pour vous inscrire ou l'inscrire.

Un geste simple qui peut sauver des vies, nous comptons sur vous tous pour faire passer l'information autour de vous. ●

Transport personnalisé à la demande

Ce service initié en 2005 par la Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) permet de transporter gratuitement des personnes isolées ou à mobilité réduite, des personnes de plus de 65 ans (sans moyen de transport) domiciliées à Carbonne. Possibilité donc, de se déplacer à la demande dans la commune, le vendredi matin uniquement (un rendez-vous chez le médecin, le coiffeur...). Le transport personnalisé à la demande est financé par le CCAS.

La Régie des Transports a fait l'acquisition d'un véhicule de 8 places permettant notamment de transporter des personnes en fauteuil roulant.

Vous pouvez vous inscrire en appelant au plus tard la veille (jeudi) la Régie des Transports 05 61 97 69 53 ou par mail regie.carbonne@wanadoo.fr. ●



Le véhicule est doté d'une rampe d'accès pour les fauteuils roulants et d'un accès latéral facilité par une marche basse.

Repas à domicile

Ce service a été créé dans les années 80 par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec l'appui de la commune afin de répondre à la demande des personnes âgées pour les aider à vivre plus longtemps à leur domicile. Ce service est complémentaire du service d'aide à domicile et peut être dissocié, tous deux s'inscrivent dans une politique de solidarité.

Qui fait le repas ?

Le SIVOM de Rieux.

Qui achemine et livre les repas ?

Les repas sont acheminés en camion réfrigéré par un agent communal qui le remet au bénéficiaire en main propre. Les repas sont livrés tous les jours et ceux du week-end le vendredi.

MENU
Potage
Entrée
Viande
Légume ou féculent
Fromage
Dessert

Où commander les repas ?

Au bureau du CCAS. Vous n'êtes pas tenu de prendre les repas tous les jours. Les commandes doivent être passées, au plus tard, le jeudi de la semaine qui précède. Vous avez la possibilité d'annuler vos repas (48 heures avant la livraison) sinon le repas vous sera facturé.

Prix des repas à domicile ?

Barème des repas à domicile			
Personne seule	Moins de 710 €	De 710 à 1100 €	Plus de 1100 €
Couple	A 1160 €	De 1160 à 1500 €	Plus de 1500 €
Prix repas	6 €	6.50 €	7.20 €

Qui peut en bénéficier ?

Uniquement les carbonnais : personnes âgées, isolées, handicapées, convalescentes...

Renseignements auprès du CCAS

Mairie de Carbonne
Place Jules Ferry
Tél. 05 61 87 80 03.

Point sur la carte loisirs jeunes

Favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents des familles carbonnaises, telle a toujours été la volonté municipale. Depuis la mise en place du dispositif « carte loisirs jeunes » les bénéficiaires sont en constante augmentation.

Bilan du dispositif depuis 2008

Période	Nombre de cartes délivrées	Montant pris en charge par la mairie
2008-2009	123	11 281.25 €
2009-2010	134	12 028.88 €
2010 - 30.06.2011	146	12 488.75 €

La mairie prend en charge le montant de réduction, calculé selon le revenu de référence, de la famille et le reverse à l'association pour l'activité choisie par le bénéficiaire.

Qui peut en bénéficier ?

Les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans y compris les apprentis et les jeunes sans emploi. Elle est attribuée sous conditions de ressources.

Pour quelle activité ?

Trois activités au sein d'associations carbonnaises sportives ou culturelles de votre choix. Une réduction sur l'abonnement piscine peut s'ajouter aux trois activités.

Comment est calculé le revenu de référence ?

Il est basé sur le salaire mensuel (le net de la fiche de paie ou le brut de la déclaration d'impôts)
+ les allocations familiales
+ l'allocation parentale d'éducation
+ la pension alimentaire
- l'allocation logement.

Selon le revenu de référence, quel est le taux de réduction ?

Taux de réduction	Revenu de référence			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	+ de 3 enfants
75 %	1173.05 €	1407.70 €	2085.50 €	+ 234.62 €/enf.
50 %	1303.40 €	1564.12 €	2294.05 €	+ 234.62 €/enf.
25 %	1433.77 €	1598.88 €	2502.60 €	+ 234.62 €/enf.

Où se la procurer ?

La Carte Loisirs Jeunes est à demander à l'accueil de la mairie de Carbonne : place Jules Ferry - 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 80 03.



En automne : du théâtre sinon rien !

Dans le cadre de la troisième édition d'Associations les Arts, quatre rendez-vous sont proposés dans la rue et en salle avant le début de l'hiver.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 15 h - 18 h.
Mercredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h.
Jeudi : 10 h - 12 h.
Vendredi : 15 h - 18 h.
Samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h.
L'inscription est gratuite pour les enfants carbonnais et scolarisés à Carbonne.

A noter :

Fermeture annuelle de la bibliothèque jusqu'au 22 août inclus.

Théâtre avec Pronomade(s) en Haute-Garonne « À vendre » - Cie du Thé à la rue. Théâtre de rue



Vous appréciez votre petite ville de Carbonne et vous voudriez la préserver telle qu'elle est ? Ou au contraire, vous pensez que tout est à revoir ? Alors, donnez-vous les moyens de votre ambition : achetez-là !

Tout est à vendre : les habitations, les espaces verts, les parkings, les habitants, les boutiques... venez suivre les deux agents immobiliers de l'agence Luximmo vous présenter les potentiels de votre petite cité. Attention, ce duo d'agents déterminés vous amène à porter un autre regard sur la commune et questionne sur les conséquences de la mainmise du privé sur le public... il se peut que vous ne vous promeniez plus dans Carbonne de la même façon !

Dimanche 4 septembre

11 h – centre ville. Spectacle gratuit – Tous publics.
Dans le cadre de la 12^e saison de Pronomade(s) en Haute-Garonne, centre national des arts de la rue.

« À notre chère disparue, la démocratie » - Groupe Merci. Théâtre.

Il se disait déjà que la démocratie était très malade, n'était plus ce qu'elle était... Ses valeurs dévoyées, brandies à tout bout de champ ne servaient qu'à maintenir une forme de consensus de façade... Les mots « Liberté, Égalité, Fraternité » gravés au-dessus de nos mairies étaient déjà vidés de leur sens... Alors disons-lui joyeusement adieu ! Adieu à notre chère démocratie libérale, adieu au cumul des mandats, des emplois, des avantages, des fonctions, adieu à la langue de bois, adieu aux peurs brandies comme des épouvantails... Ce ne sera pas triste, il y aura de la musique, de l'humour et de la bouffonnerie un peu glaçante.

Le Groupe Merci vous invite à assister à un enterrement pas comme les autres...

Vendredi 21 et samedi 22 octobre

21h – Centre socio-culturel du Bois de Castres.
Tarifs : 10 € et 5 € – à partir de 15 ans – durée : 1 h.
Dans le cadre de la 12^e saison de Pronomade(s) en Haute-Garonne, centre national des arts de la rue.

A la bibliothèque

« Promenade en Foré » - Exposition spectacle.

Philippe Foré est un affichiste français – l'un des plus influents publicitaires de la seconde moitié du XX^e



siècle –, il est également célèbre pour ses aphorismes, ces phrases courtes qui énoncent une pensée et que l'on peut aussi apparenter aux brèves de comptoir. La bibliothèque municipale propose un rendez-vous double en présentant une vingtaine d'affiches et en programmant le spectacle musical « promenade en Foré » directement inspiré par le recueil d'aphorisme « l'œuf du jour ».

Souriez, vous êtes en Foré !

Samedi 15 octobre

18h30 – bibliothèque municipale. Gratuit – tous publics. Durée : 1 h. Spectacle jeune public.

« Isidore » - Cie de l'escalier qui monte – Théâtre

Isidore vit seul. Sa vie s'est organisée autour de ses habitudes quotidiennes :



le réveil matin, la toilette, le petit déjeuner... un jour, il trouve une graine et décide de la planter... cela va obliger Isidore à changer ses habitudes... Un spectacle doux et sensible à voir en famille.

Samedi 10 décembre

17h – Centre socio-culturel du Bois de Castres. Tous publics à partir de 4 ans – durée : 45mn.

Ces rendez-vous sont proposés par le service culturel de la ville. Pour tous renseignements et réservations : 05.61.87.59.81 service.culturel@ville-carbonne.fr ●

Retrouvez l'agenda culturel sur le site de la ville de Carbonne
www.ville-carbonne.fr

Bientôt, la télévision « tout numérique »

Midi Pyrénées est l'une des prochaines régions de France à passer à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

Vous connaissez sûrement les deux mascottes en forme de télé bleue et rouge de la campagne « tous au numérique »... elles s'installent chez nous ! Le 8 novembre 2011 en Région Midi Pyrénées, la diffusion analogique des principales chaînes de télévision nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6) va s'arrêter et être remplacée par une diffusion exclusivement numérique. Tous les foyers de la région doivent vérifier que leur installation est compatible avec le numérique. Ils risquent de se retrouver devant un écran noir après le 8 novembre 2011 !

Antenne râteau

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les six chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 8 novembre 2011, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble ou encore fibre optique).

Vous avez un doute ?

Informez vous au 0970 818 818* (coût d'un appel local) **ou consulter le site Internet www.tousaunumerique.fr** »).

Entre la TNT, le satellite, l'ADSL, le câble et la fibre optique, le choix ne manque pas ! Renseignez-vous avant tout achat. Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont recon-

naissables grâce à un label « Professionnel agréé - tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel*

Des aides financières et techniques

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les six chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure. Sous conditions de ressources, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 € maximum pour s'équiper et une aide à l'antenne de 120 € maximum dans le cas d'une intervention sur leur antenne. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 € maximum est attribuée sans condition de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Et ne tardez pas trop : les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 3 mois après le passage.

Enfin, une assistance technique pour l'installation est mise à disposition des personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %. Adressez-vous au centre d'appel* pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides. Elle permet d'aider ces personnes vulnérables à installer leur adaptateur TNT et à procéder à une nouvelle recherche des canaux après le passage.

* 0 970 818 818 : numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*

Rappel de règles de civisme parfois oubliées...

Nuisances sonores

Travaux de jardinage et de bricolage : selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, les travaux utilisant du matériel susceptible de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, perceuse...)

ne pourront être effectués que de :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 en semaine.
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h les dimanches et jours fériés.



Le saviez-vous ?

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.



Jean Besnier,
nouveau correspondant
La Dépêche

Depuis le 1^{er} juin 2011, il assure la correspondance de La Dépêche du Midi pour la commune de Carbonne. Il succède à Germaine Ruquet.
Contact : 06 62 48 03 92.
Courriel : jean.besnier@gmail.com



Philippe Iriot,
nouveau correspondant
au Petit Journal

Il succède à Jean Besnier.
Contact : 06 11 37 53 59.
Courriel : journal.philippe@free.fr

Echos du comité de jumelage

A noter :

Nouveaux présidents :

- Atelier Terre : Claudine Delobel.
- Confrérie du Chaoudelet : Bernard Gendre.
- Confrérie Tasto Mounjetos du Comminges : Adelin Gabriel.
- Emmaüs Volvestre : Franck Benoît Puntous.
- Union Nationale des Combattants du canton de Carbonne : Christian Courrège.

Changement de nom pour deux associations Carbonnaises :

- L'ensemble Instrumental du Volvestre devient « Ensemble Les Diatoniks ».
- L'Amicale des Aînés du Carbonnais s'appelle désormais le « Club du Temps Libre et des Loisirs ».
- Société Mycologique de Carbonne devient Association Mycologie de Carbonne.

Nouvelle association :

- « Entre les mains » : collectif d'artistes qui exposent, travaillent ensemble et créent des manifestations artistiques dans le Volvestre.

Dissolution de deux associations :

- Les Rives de Naudon et le Groupement Autonome des Parents d'Élèves ont été dissouts dans le courant du 1^{er} semestre 2011.

Programme du cinéma

Si vous souhaitez recevoir le programme de cinéma à domicile, envoyez un courriel à cinecarbonne@gmail.com

Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-carbonne.fr

Depuis plus de trente ans, Carbonne est jumelée à quatre villes européennes, des liens privilégiés se sont créés et permettent aux membres des comités d'apprendre à se connaître pour mieux se comprendre. La différence des langues n'est pas un handicap pour celui qui voyage, la curiosité de chacun suffit ; être reçu chez l'habitant, vivre comme lui, est porteur de richesses et d'ouverture d'esprit.

Le Comité de jumelage de Carbonne représenté par une vingtaine de membres a répondu ce printemps à l'invitation de Monmouth (Pays de Galles : 9 au 13 mai) et Galliera Venetta (Italie : 10 au 14 juin).

A Monmouth, la visite des mines de Big Pitt et de ses hauts fourneaux ont ému sur la condition des enfants à l'époque Victorienne. La seconde journée fut axée sur le présent, et la visite de la nouvelle bibliothèque dans l'ancien théâtre (Rolls). La restauration par la mairie de ces cachots devenus musée a plongé les participants dans l'histoire locale. Les réceptions par les élus, les repas officiels avec orchestres ont été d'agréables moments.

A Galliera, le thème choisi était le développement durable et le traitement des déchets en circuit sec ou humide. La visite de deux usines se terminait en table ronde où les élus Carbonnais ont apporté leurs expériences. Denis Turrel, représentant Guy Hellé, évoqua le système de collecte et de retraitement des déchets dans le Volvestre. Pour agréments le séjour, une visite guidée à Venise avec un délicieux repas et le Rialto en toile de fond ont été organisés ! La visite de Cittadela, de ses magnifiques remparts, de son théâtre du XVIII^e furent très appréciés par tous.

Au terme des deux séjours, le président Christian Lacombe, a remercié les familles pour leur investissement et la qualité de leur accueil, il a invité Gallois et Italiens à Carbonne en 2012.

Le but de telles rencontres était également de mettre en relation les présidents des associations carbonnaises et leurs homologues, afin d'établir des projets de rencontres entre sportifs, pour le tournoi de football de



Pâques 2012 ; ceci grâce à la présence active du Président Bernard Chêne. Des projets musicaux, d'expositions de rencontres entre clubs de pétanque et autres ont été largement évoqués.

En ce qui concerne les deux autres villes jumelles, les allemands de Korchenbroich seront reçus en mai 2012 et une invitation a été envoyée aux andalous de Fuente-Obejuna pour le tournoi de Pâques.

Le comité de jumelage de Carbonne vous invite à se joindre à lui pour participer à ces rencontres culturelles, sportives et surtout amicales.

Le comité de jumelage est une association ouverte à tous les Carbonnais ainsi qu'aux habitants du Volvestre.

Contact :

Nadine Portet : 05 61 87 09 76.
Courriel : portet.nadine@free.fr
Annie Fauchard : 06 89 63 36 16.

À la galerie municipale

EXPO

- Du 1^{er} au 22 septembre. Dessins de Natalène Achard.
- Du 26 septembre au 31 octobre. Le Cercle Occitan expose le club photos de Villeneuve Tolosane. Vernissage vendredi 30 septembre à 18 h.

Au Musée Abbal

- Jusqu'au 30 septembre. « Assemblée des Chimères ». Tapisseries de Nacéra Désigaud. En août et septembre le Musée Abbal est ouvert de 10 h 30 à 12 h et de 15 h à 18 h 30, fermé le lundi.

A vos agendas...

● **Dimanche 28 août : Vide greniers.**

De 9 h à 18 h, place de la République proposé par le comité d'animation du personnel municipal. Inscriptions à l'Office de Tourisme au 05 61 87 59 03.

● **Samedi 3 septembre : Forum des Associations**

De 10 h à 18 h, place de la République. Ce forum est organisé par l'Office de tourisme, tél. 05 61 87 59 03.

● **9, 10 et 11 septembre : Fête du quartier de la Terrasse**

Vendredi 9 sept. : repas dansant avec Los Pagallous.
Samedi 10 sept. : 14 h, concours de pétanque et 20 h, cassoulet. Inscriptions au 05 61 87 87 14 ou 05 61 97 52 01.
Dimanche 11 sept. : 14 h pétanque et fin des festivités.

● **Dimanche 25 septembre : Bourse à la musique**

De 14 h à 18 h, salle des fêtes du Bois de Castres. Dépôt vente d'instruments, de partitions, d'accessoires de musique... Cette bourse est organisée par l'école de musique de Carbonne.

● **Samedi 8 octobre : Cinespaña**

Entre les deux séances, tapas. Une proposition de Ciné Carbonne. Contact : cinecarbonne@gmail.com.

● **Dimanche 6 novembre : Loto du Téléthon,**

15 h, salle des fêtes du Bois de Castres.

● **Samedi 12 novembre : « Autonada »**

21 h, salle des fêtes avec « Papat'Occ », une proposition du Cercle Occitan. Tél. 05 61 97 35 04.

● **Mercredi 30 novembre : Ouverture des Restos du Cœur**

Renseignements : 06 84 78 20 40.

● **Samedi 3 décembre : Journée du Téléthon**

Cette journée se clôturera par un repas dansant à la salle des fêtes du Bois de Castres. Une proposition de l'association « Carbonne pour un Sourire » qui coordonne les actions menées en faveur du Téléthon 2011.

● **Samedi 31 décembre : Réveillon de la St-Sylvestre**

Salle des fêtes du Bois de Castres organisé par le comité des fêtes. Renseignements : Office de Tourisme 05 61 87 59 03.



La troisième édition d'Associations les Arts se poursuit cet automne

● **Dimanche 4 septembre : Théâtre de rue**

11 h, centre ville. C^e du Thé à la rue - « A vendre ». Spectacle tout public gratuit présenté dans le cadre de Pronomade(s) en Haute-Garonne. Renseignements : 05 61 87 59 81.

● **Samedi 24 septembre : Théâtre**

20 h 30, « Camille Claudel L'interdite » par la Cie Le Cornet à Dés au Musée Abbal. Réservations au 05 61 87 59 81.

● **Samedi 1^{er} octobre : Récit historique**

21 h, « Jaurès raconté à son peuple » au centre Socio-Culturel du Bois de Castres. Une proposition du Cercle Occitan. Tél. 05 61 97 35 04.

● **Samedi 15 octobre : Vernissage/Spectacle**

A partir de 18 h 30, bibliothèque municipale. « Promenade en Foré » d'après le recueil des aphorismes de

Programme des fêtes de la Saint-Laurent 2011

Vendredi 5 août

18h30 : Vernissage **Exp'osons** mairie
19h : Remise des clés de la ville par Mr le Maire aux jeunes du comité des fêtes.
22h30 : **Feu d'artifice** réalisé par Toulouse Artifices Création
23h : Soirée Cabaret avec la troupe du Moulin des Roches
0h30 : **Soirée DJ** avec **Best Music**

Samedi 6 août

9 h : **Concours de pêche** au lac de Barbis.
9 h : **Concours de natation** à la piscine municipale.
12 h Remise de prix
14 h/18 h : **Animation Voile** à la base nautique de Carbonne
15 h : **Animations et jeux** organisés par les commerçants de Carbonne+
18 h : **Apéritif dansant** animé par l'Orchestre « **Newzik** »
18 h 20 h **Démonstration** et initiation de Tango Argentin
20h : **Banquet de la rue Jean Jaurès** organisé avec les commerçants de Carbonne+
21h30 : **Grand Bal** avec l'orchestre « **Newzik** »

Dimanche 7 août

9 h : **Concours amical de Lyonnaise** organisé par la Boule Caronnaise
10 h 30 : **Messe** en l'Eglise de Carbonne
11h 30 : **Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts** (avec la Fanfare les **Diams**)
12 h : **Apéritif** offert par la municipalité animé par **Les Standardistes**
15 h : Animation « **Jeux gonflables** » proposé par « Tout pour l'Animation »
18 h : **Apéritif dansant** animé par l'Orchestre « **Gérard Almeras** »
20h : **Grand repas basque** animé par « **Les Diams** » ; Agneau à la Broche proposé par le Comité des Fêtes. Soirée animée par la Banda « **Les Diams** »
21h30 : **Grand Bal** avec l'orchestre « **Gérard Almeras** »

Lundi 8 août

9 h : **Concours amical de boule** : doublettes ouvertes à tous. Organisé par l'Avenir Pétanque Club Caronnais
11 h : **Apéritif à la Maison de Retraite** avec **Patricia Finder**.
15 h : **Thé Dansant** avec l'Orchestre « **Patricia Finder** »
15 h : **Jeux pour les jeunes** animés par le comité des fêtes
20 h : **Grand Cassoulet** préparé par François Arlet. Soirée animée par la Banda « **Los Compagneros** »
21 h 30 : **Grand Bal** avec l'orchestre « **Sahara** ».

Philippe Foré, « L'oeuf du jour ». Une proposition du service culturel de la ville. Tél. 05 61 87 59 81.

● **Vendredi 21 et samedi 22 octobre : Théâtre**

21 h, Centre Socio-Culturel du Bois de Castres. Groupe Merci - « **A notre chère disparue, la démocratie** » présenté dans le cadre des Pronomade(s) en H^e-Garonne. Places limitées, réservations au service culturel 05 61 87 59 81.

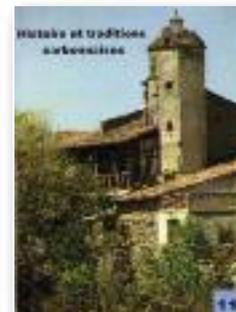
● **Samedi 10 décembre : Spectacle jeune public**

17 h, centre Socio-Culturel du Bois de Castres. « **Isidore** » de la C^e de l'escalier qui monte. Spectacle familial à partir de 4 ans. Une proposition du service culturel 05 61 87 59 81.

● **Samedi 17 décembre : Concert de Noël**

Salle de cinéma du Bois de Castres (horaire à définir) proposé par les professeurs de l'école de musique de Carbonne.

En vente



« La Revue n°11 » d'Histoire et Traditions Carbonnaises. Tarif 10 €. L'ouvrage est en vente à la maison de la presse (rue Jean Jaurès) et à l'Office de Tourisme (32 ter, place de la République).

Annuaire des associations

La nouvelle édition de l'annuaire sera disponible à partir du 3 septembre lors du forum des associations.



Comité des fêtes :

Présidents d'honneur :
Guy Hellé, Raymond Galinié, Roger Soula
Président : Ali Benarfa
Vice-Président :
Casteix Pierre-Jean
Trésorière : Germaine Ruquet
Conseillère : Emilie Odorico
Membres actifs :
Bozon Angélique, Gaillagot Laure, Gary Mathieu, Gouzy Corinne, Gouzy Michel, Gouzy Mathieu, Guidon Anne, Letombe Virginie, Letombe Loïc, Milhorat Romain, Moreau Fanny, Rosso Alexandre, Segala Marika, Tapie Jérémy, Tapie Grégory.

Carbonne info services

info services

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.

Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Un conseiller peut vous recevoir. Prendre rendez-vous au 0810 25 31 10.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.
Numéro d'appel : 0 821 10 31 31 (0,12 €/ mn) du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi de 9 h à 12 h.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte
40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Collège André Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.
Tél. : 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Office de tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.
Jeudi : 9 h -12 h 30.
Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h. Fermé le lundi et le jeudi après-midi.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél.05 61 98 70 94.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.paysdusudtoulousain.fr

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMLIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(halle aux jardiniers).

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17

Médecins de garde : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

ERDF 0810 131 133

Astreinte technique : 06 23 71 47 57

Service de l'assainissement :

05 62 00 72 80